

POUVOIRS DE POLICE ET RESPONSABILITES DU MAIRE



Sécurité élus

Une protection 3 en 1

- 1/ Défense pénale
- 2/ Responsabilité civile personnelle
- 3/ Dommages corporels





À LA UNE

- ACTUALITE
- JURISPRUDENCE
- MIEUX VAUT EN BIEN
- DOSSIERS
- AGENDA
- BAROMETRE
- FAO
- DOCUMENTATION
- PARTENAIRES



ACTUALITÉ
Service minimum à l'école en cas de grève : qui est responsable en cas d'accident ?

En janvier dernier, à la veille d'un mouvement national de grève, le ministre de l'Éducation nationale, Xavier Barcois, a demandé aux communes d'assurer l'accueil des enfants des écoles primaires. Plusieurs associations d'élus ont réagi quant aux difficultés en terme d'organisation. L'Observatoire SMACL s'intéresse ici à la responsabilité de la commune qui s'inscrit dans ce dispositif.

[site >>](#)

JURISPRUDENCE

Protection fonctionnelle : le Conseil d'Etat persiste et signe



Conseil d'Etat 21 décembre 2007 N° 292217
 Une administration peut-elle conditionner l'octroi de la protection fonctionnelle en insérant une clause d'autorisation à demander à l'agent pour suivi le remboursement des sommes en cas de condamnation ?

[site >>](#)

MIEUX VAUT EN BIEN

Sérieusement réglées à l'amiable ou devant le juge, certaines affaires n'en sont pas moins cocasses.



Bienvenue au club !
 Dans l'éditionnel d'avril 2008 de 36 000 communes, Gérard Pelletier, président de l'Association des maires ruraux de France, souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et n'hésite pas à leur délivrer quelques conseils. Tout en humour...

[site >>](#)

QUESTIONS FREQUENTES

Elections : quels aménagements pour les personnes handicapées ?

"Depuis la loi n°2005-102 du 11 février 2005 et son décret d'application (décret n° 2005-1287 du 20 octobre 2005), « les bureaux et les techniques de vote doivent être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit le type de ce handicap, notamment physique, sensoriel, mental ou psychique » (article L.52-2 du code électoral). C'est ainsi que..."

[site >>](#)



+ de services devez-vous sociétaire

PUBLICATIONS & DOCUMENTATION
 Disposez en quelques instants de nos publications au format numérique.



Parlement sécurisé

J'y vais >>

SMACL Solus élus

Statut de l'EU



Compétences locales

• Démocratie de proximité
 Fonctionnement des institutions, mise en place des commissions, délégations des adjoints, droits de l'opposition, fonctionnement des groupes d'élus, participation des citoyens, de quartier, finances communales...

• Services d'intérêt général SP
 Recensement, des titres réglementaires, rapports avec le secteur privé, associations...

• Sécurité, salubrité, police
 Sécurité civile, pouvoirs de police générale, pouvoirs de police spéciale, prévention de la délinquance, violence urbaine, police municipale, ordre public...

• Emploi et loisirs, aides
 Création d'emplois, aide aux entreprises, commerces, marchés, artisanat, interventions économiques, de loisirs, développement local, tourisme, chasse, pêche...

• Urbanisme
 Évaluation cadastrale, aménagement du territoire, affaires rurales, décentralisation, environnement, bois et développement durable, habitat, accueil des gens du voyage, voirie, circulation, stationnement, concessions, transports, domanialité, expropriation, déchets, gestion des immobilisations, PC, biens vacants et sans maître ...

• Action sociale et de proximité
 Santé, famille, éducation, petite enfance, CCAS, handicap, personnes âgées, restauration sociale, sécurité sociale, cultes, écoles, sports, législation funéraire, ressortissants étrangers



• Conditions d'accès et attributs
 Élections, liste électorale, opérations de vote, financement, intelligibilité, élections municipales, canoniales, régionales, législatives, censuel, protocole, carte d'identité, écharpe...

• Conciliation de l'exercice du mandat avec une profession
 Autorisation d'absence, crédit d'heures garanties, cessation d'activité du mandat, protection sociale...

• Droits de l'élu
 Droit à la formation, régimes de retraite, accidents survenus dans l'exercice des fonctions, protection des élus et de leur famille contre les violences et outrages...

• Fin de mandat
 Aide à la réinsertion à l'issue du mandat, allocation de fin de mandat, honoraire...

• Retraite des élus
 Retraite obligatoire, retraite par rente, licaitec, Fonpel...

• Responsabilité et procédures
 Responsabilité de la commune, assurances, contrats et marchés, concertation, référé, risques naturels et technologiques, gestion de crise, procédures administratives et contentieuses...

• Indemnités de fonction et frais
 Indemnités de fonction des élus, fiscalisation, remboursement de frais de mission, frais de déplacement...

I. LE CADRE GENERAL DE L'EXERCICE DU POUVOIR DE POLICE DU MAIRE

1.1 Les différentes catégories de pouvoir de police du maire 1.1.1 Police administrative / Police judiciaire

- **Police administrative = finalité préventive ; compétence des juridictions administratives.**
- **Police judiciaire = finalité répressive ; compétence des juridictions judiciaires.**
- Le maire et les adjoints sont officiers de police judiciaire.
- Le maire a un pouvoir de transaction s'agissant des actes de petite délinquance.

1.1 Les différentes catégories de pouvoir de police du maire

1.1.1 Police générale / Police spéciale

- **Police générale s'applique sans distinction**
- **Police spéciale vise une catégorie spécifique d'administrés ou d'activités.**
- **Attention l'exercice du pouvoir de police spéciale ne dessaisit pas le titulaire du pouvoir de police générale.**

7 / Université des maires 2008



1.2 Règles de compétence

1.2.1 Pouvoir propre du maire

- **Le pouvoir de police est une compétence propre du maire sur laquelle le conseil municipal n'a pas à interférer.**
- **Possibilité de déléguer ses fonctions à un adjoint (de manière exceptionnelle à un conseiller municipal).**
- **Interdiction de déléguer à une personne privée (le pouvoir de police ne se délègue pas).**

8 / Université des maires 2008



1.2 Règles de compétence

1.2.2 Compétence territoriale

- Voies communales (y compris les chemins ruraux)
- Voies communautaires (sauf hypothèse de partage des pouvoirs avec le président de la structure intercommunale).
- Routes nationales et départementales en agglomération
- Voies privées ouvertes à la circulation publique
- Plan d'eau ouverts au public
- Ports de plaisance / Domaine public maritime / Stationnement sur les voies navigables

9 / Université des maires 2008



1.2 Règles de compétence

1.2.3 Pouvoirs de police et intercommunalité

- Principe = le transfert d'une compétence à une structure intercommunale ne décharge pas le maire de ses responsabilités au titre de son pouvoir de police.
- Atténuation au principe : possibilité d'un partage du pouvoir de police avec le président de l'EPCI dans cinq domaines :
 - ▶ Gens du voyage
 - ▶ Déchets
 - ▶ Voirie communautaire
 - ▶ Manifestations culturelles et sportives
 - ▶ Assainissement

10 / Université des maires 2008



1.2 Règles de compétence

1.2.4 Pouvoirs du préfet

- En cas de compétence conjointe du préfet, maire ne peut pas alléger les mesures de police prise par l'autorité supérieure.
- Compétence préfectorale lorsque les mesures de police dépassent le cadre territorial d'une seule commune.
- Pouvoir d'injonction et de substitution en cas de défaillance du maire.

11 / Université des maires 2008



1.3 Principes généraux à respecter

- La liberté est la règle, la restriction l'exception
 - ▶ Toute restriction doit être motivée
 - ▶ Les mesures restrictives de liberté ne doivent pas être disproportionnées par rapport à l'objectif poursuivi.

12 / Université des maires 2008



1.4 Contentieux

- **Contentieux de la légalité**
 - ▶ **Contentieux de la légalité externe (compétence, vice de forme ou de procédure)**
 - ▶ **Contentieux de la légalité interne (exacitude matérielle des faits, proportionnalité, détournement de pouvoirs)**
- **Contentieux de la responsabilité**
 - ▶ **Responsabilité administrative et civile**
 - ▶ **Responsabilité pénale**



13 / Université des maîtres 2008

II. LES RESPONSABILITES DES ELUS LOCAUX



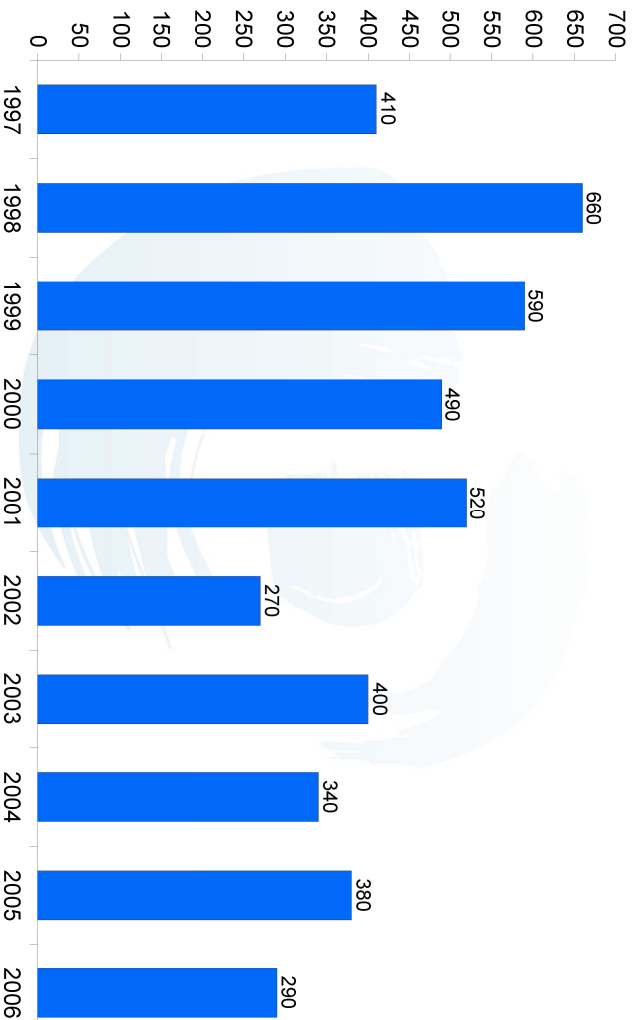
2. Les responsabilités des élus locaux

2.1 Qui doit indemniser la victime et payer les honoraires d'avocats ?

- **La collectivité en cas de faute de service**
- **L'élu en cas de faute personnelle**
- **Au choix de la victime en cas de :**
 - **cumul de fautes ;**
 - **faute personnelle non détachable du service.**

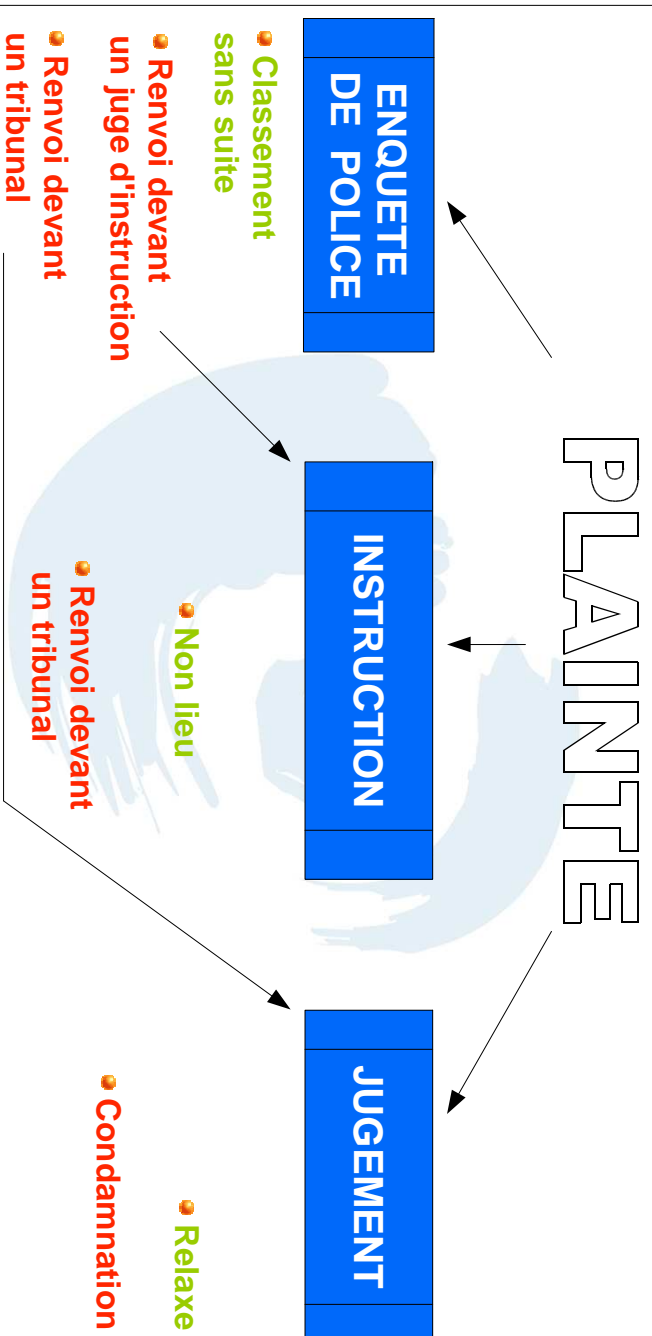
2.2 La responsabilité pénale

2.2.1 Evolution du taux de mises en cause pénale des élus locaux (pour 100 000)



2.2 La responsabilité pénale

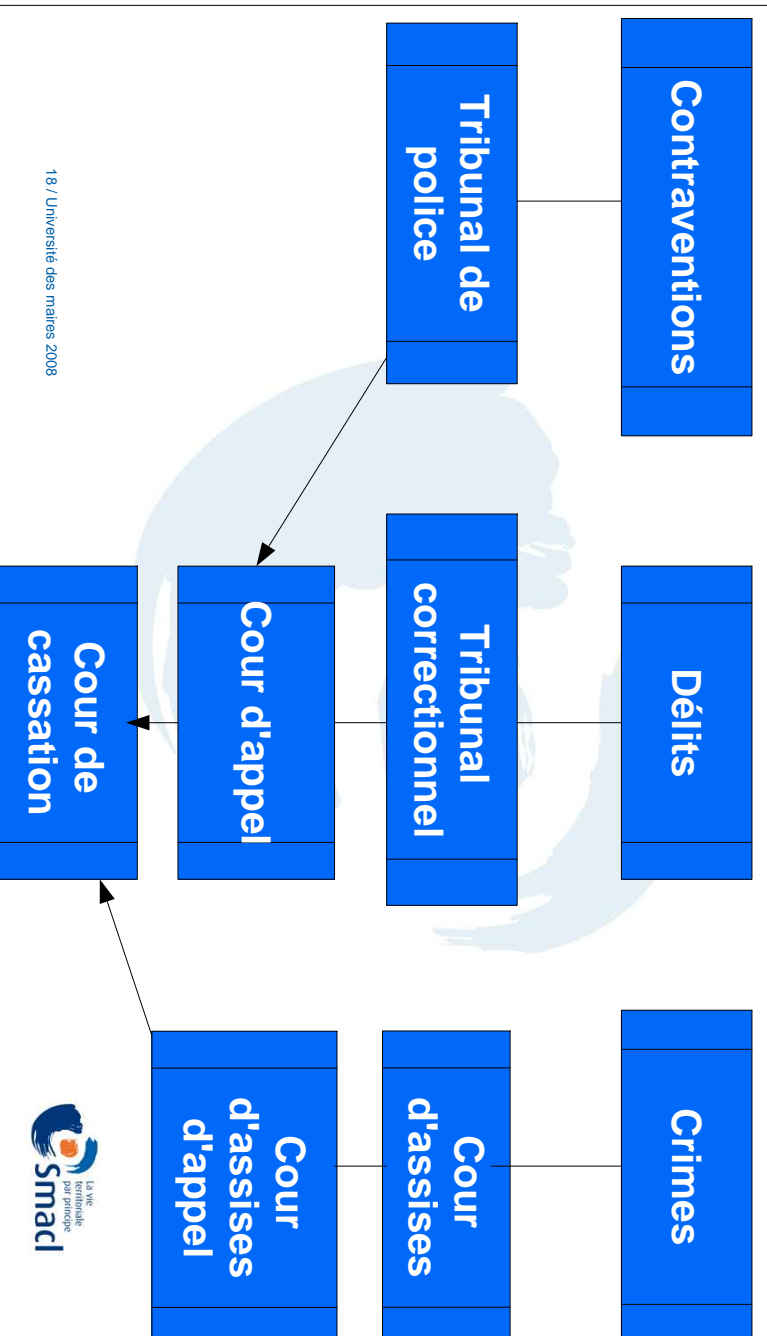
2.2.2 Les mécanismes de la mise en cause pénale



17 / Université des maîtres 2008

2.2 La responsabilité pénale

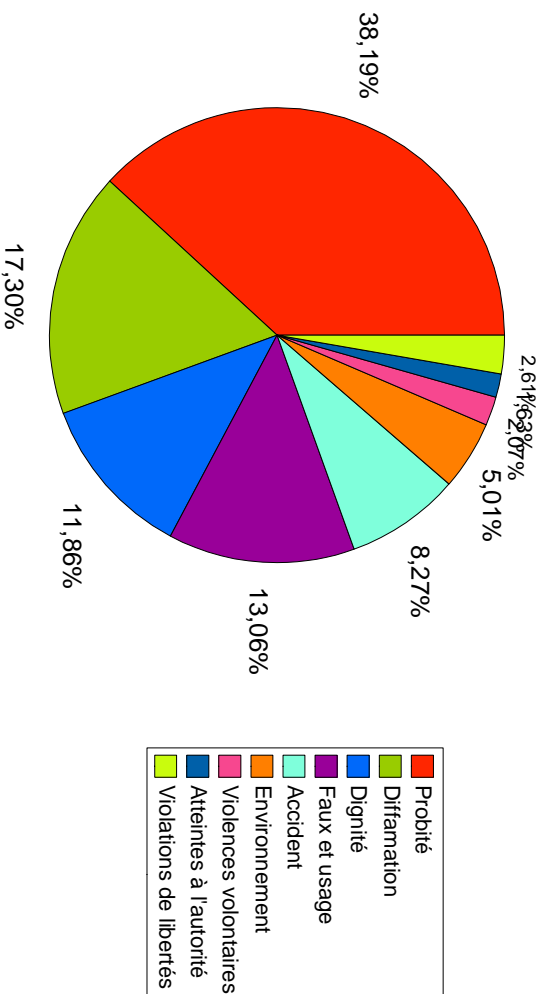
2.2.3 Les mécanismes de la mise en cause pénale (suite)



18 / Université des maîtres 2008

2.2 La responsabilité pénale

2.2.4 Typologie des mises en causes pénales des élus locaux sur les deux derniers mandats (depuis 1995)

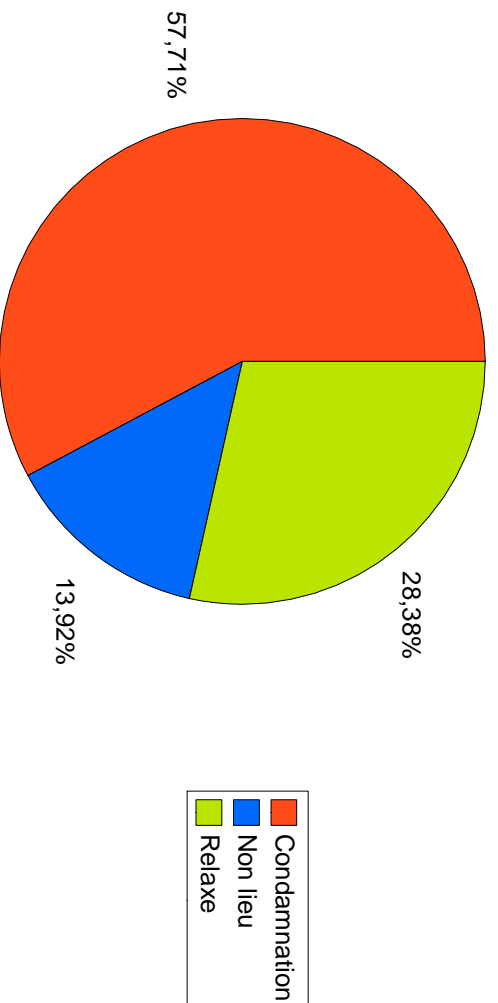


19 / Université des maires 2008



2.2 La responsabilité pénale

2.2.5 Issue judiciaire des mises en cause des élus



20 / Université des maires 2008



Deux semaines d'essai gratuit (sans engagement) à SMACL Solus de Placedesconseils

Vous souhaitez faire bénéficier votre collectivité de deux semaines d'essai gratuit (sans engagement) à SMACL Solus de Placedesconseils ? Remplissez (ou transmettez à la personne référente dans votre collectivité), le formulaire ci-après. Remettez-le à l'intervenant ou renvoyez-le nous par courrier (SMACL Synergie, 56-58 rue des Morillons, 75015 Paris) ou par courriel (placedesconseils@smacl.fr)

NOM.....

Prénom.....

Fonction.....

Collectivité

Courriel.....

Tél professionnel.....

Pour en savoir plus contactez-nous au 01 45 30 73 20 ou par courriel à placedesconseils@smacl.fr

Tous les champs sont obligatoires. Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

